

Namur, le 2 Septembre 2004

## Communiqué de presse

### **MESA-Molignée : 60, 30, 20 ou 10 éoliennes ? Comment décider ?**

*Pour Inter-Environnement Wallonie, si le feuillet MESA est devenu à ce point emblématique, c'est qu'il cristallise une série de faiblesses de la politique de développement territorial : absence de protection des paysages patrimoniaux et timidité de la promotion publique des énergies renouvelables.*

Sur papier (Convention de Florence, CWATUP, SDER, ...) le paysage est reconnu comme un patrimoine intéressant à protéger et à valoriser. Mais la Wallonie ne dispose pratiquement d'aucun outil pour gérer ses paysages. Le feuillet MESA mais aussi les difficultés rencontrées par d'autres projets en cours révèlent cette lacune à laquelle il devient grand temps de remédier. D'autant que la question de l'intégration paysagère ne concerne pas uniquement les éoliennes. D'autres infrastructures très présentes dans le paysage (viaducs, pylônes, antennes GSM, silos, hangars agricoles et autres « boîtes à chaussures »...) ne font en effet l'objet d'aucune stratégie d'implantation paysagère.

Inter-Environnement Wallonie invite donc le nouveau gouvernement à se doter d'un outil de gestion des paysages. « Pour IEW, le nouveau gouvernement pourrait notamment exploiter la carte des zones de contraintes environnementales et paysagères à l'implantation d'éoliennes, réalisée sous la précédente législature et partiellement transposable à d'autres objets susceptibles de déstructurer le paysage. »

Quant à l'éolien, Inter-Environnement Wallonie souhaite vivement un document cartographique qui définisse, selon des critères techniques, environnementaux et paysagers, les zones susceptibles d'accueillir des projets de grande ampleur. La Région pourrait alors y mener une politique volontariste : raccordement gratuit au réseau et politique foncière (expropriation, droit de préemption, péréquation, captation de la plus-value,...). Cela, afin de permettre la réalisation des projets (éviter le gel des terrains), de pouvoir sélectionner les « meilleurs » projets (paysage, participation citoyenne, maximisation du potentiel venteux du site...) et d'éviter la spéculation. La mise en place d'une telle stratégie d'implantation devrait permettre un développement plus ambitieux des éoliennes dans notre Région.

#### **Renseignements :**

Sophie Dawance, chargée de mission Aménagement du Territoire 081/25.52.64  
Thibaud de Menten, chargé de mission Energie 081/25.52.54 ou 010/45.59.85 (soir)

Inter-Environnement Wallonie  
Boulevard du Nord, 6 - 5000 NAMUR  
Tél: 081/25.52.80  
Email: [iew@iewonline.be](mailto:iew@iewonline.be)  
Site : <http://www.iewonline.be>